

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) : programme d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Suite à des chutes de tension importantes (plaques vitro-céramiques, portails et autres appareils électriques endommagés), le SIDELC prévoit un renforcement du réseau, Chemin des Bizolières. Un riverain accepte l'installation d'un transformateur sur son terrain. A l'occasion de ces travaux, les câbles pour le réseau téléphonique seront passés. Le coût de la prise en charge par le SIDELC est de 104 303 €, pour la commune (téléphone) il est de 43 911 €. Cette somme n'étant pas budgétée pour 2020, le SIDELC accepte de réaliser une grande partie des travaux pour 22 000 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide la programmation de ces travaux.

Distillateur ambulant : avis sur la création d'un atelier public sur le site de l'ancienne distillerie

Une déclaration d' « Atelier public » est à faire auprès des Douanes qui décident des dates d'ouverture du site. Les membres du Conseil Municipal acceptent ces démarches.

Location local communal – 8, rue du Chêne des Dames

Plusieurs candidatures ont été adressées : un tourneur sur bois de Vallières-les-Grandes et un artisan multi-activités de la Chaussée-Saint-Victor. Il sera proposé au tourneur sur bois d'exposer ses objets avec ceux du 2^e artisan, moyennant un loyer mensuel de 250 € (si location inférieure à 2 mois) ou 200 euros (si location égale ou inférieure à 2 mois) à partager. Les membres du Conseil Municipal acceptent cette solution, si aucune autre candidature n'est proposée.

Certificats d'économie d'énergie : convention avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

Ils seront confiés au Pays des Châteaux qui s'occupera de récupérer, vendre les CEE et en reversera 90 % à la commune. Une convention doit être signée. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour signer cette convention.

Servitude eaux pluviales –lieu-dit « Les Petites Peraudières »

Deux riverains sont concernés. La servitude devant être mentionnée sur les actes notariés, les frais de notaire pourront être partagés à moitié. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

DETR 2020 (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

Initialement, Madame le Maire souhaitait en faire la demande pour la piste cyclable de la Route de Romorantin, mais le montant des aides aux travaux était trop élevé (seuil maxi : 80 % atteint). Deux autres dossiers sont éligibles, qui pourraient être subventionnés à 50 % :

- réfection de la maison de la rue de l'Argonne (accessibilité),
- acquisition des terrains avec les VRD (Voiries et Réseaux Divers) pour l'aménagement sud-est (placette et logements sociaux).

Les membres du Conseil Municipal valident la demande de DETR par Madame le Maire.

Affaires diverses

Compensation de la taxe d'habitation : l'Etat versera à la commune la même somme que l'année dernière, soit 248 882 €.

Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron : suite aux inondations de 2015 et 2016, des stations de mesure des débits et des niveaux d'eau seront installées. En cas d'alertes, les référents seront contactés (François CAZIN et Charles-Antoine de VIBRAYE).

Eglise : Don Mateus pense que certains cierges ne sont pas payés. Il souhaite l'installation d'un tronc tout à côté. Les frais seraient à la charge de l'Eglise. Une demande doit être faite auprès de l'architecte des bâtiments de France car l'église est classée

Sécheresse : 56 dossiers ont été constitués.

Escroquerie aux calendriers : des démarcheurs se présentent au nom de la commune pour vendre des calendriers.

Fermeture de la mairie le mardi 31 décembre après-midi.

Conseil Municipal lundi 6 janvier 2020 à 19 h